

## COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

### CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 31 octobre 2024

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 9

Dominique CHAMBON, Francis DEBREY, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés :

Bruno CARLIER (sans pouvoir), Astrid CONSTANTIN (avec pouvoir donné à Laurent SUBLARD), Emmanuel DEMOUGE (avec pouvoir donné à Francis DEBREY), Evelyne HUROT (avec pouvoir donné à Nadine LECOMTE), Karine MAUREY (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 9  
Membres représentés : 3

Présidence : Francis DEBREY  
Secrétaire : Jean GOUVERNEUR

### OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL

Par délibération du 8 octobre 2023, le conseil municipal a adopté la nouvelle tarification des concessions et prestations dans le cimetière communal, applicable à compter du 9 octobre 2023, révisable chaque année par délibération du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal d'annuler la délibération du 8 octobre 2023 fixant les tarifs applicables dans le cimetière communal, et d'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 9 novembre 2024 pour l'ensemble du cimetière communal, extension et partie ancienne, augmentant d'environ de 2 % les tarifs des prestations et concessions précédents.

| CONCESSIONS   | DUREE 15 ANS | DUREE 30 ANS |
|---|--------------|--------------|
| Concession temporaire :<br>- Pour inhumation en pleine terre d'un corps adulte ou enfant<br>- Pour caveau<br>- Pour case du columbarium<br>- Pour cavurne | 190 €        | 380 €        |
| Renouvellement de concession  | 190 €        | 380 €        |
| Taxe de superposition à partir du 2 <sup>ème</sup> corps, de la 2 <sup>ème</sup> urne ou d'une boîte à ossements  | 190 €        | 380 €        |

|  |         |         |
|--|---------|---------|
| Mise à disposition d'un caveau 2 places par la commune | 1 902 € | 1 902 € |
| Mise à disposition d'une case du columbarium           | 723 €   | 723 €   |
| Mise à disposition d'un cavurne                        | 533 €   | 533 €   |

| <b>PRESTATIONS DIVERSES</b>  |   |
|--|---|
| Dispersion de cendres au jardin du souvenir                        | 64 €                                    |
| Fourniture et pose d'une plaque sur la stèle du jardin du souvenir | Coût réel<br>+<br>40 € frais de gestion |
| Travaux de gravure sur case du columbarium ou sur cavurne          | Coût réel<br>+<br>40 € frais de gestion |

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- d'annuler la délibération du 8 octobre 2023 fixant les tarifs applicables dans le cimetière communal,
- d'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 9 novembre 2024 pour l'ensemble du cimetière communal, extension et partie ancienne, augmentant d'environ 2 % les tarifs des prestations et concessions précédents.

**POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.**

